

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

**Département  
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté**

**Le 18.12.2025**

**Convocation faite**

**Le 04.12.2025**

**Délibération  
N°2025-12-235**

**Budget annexe 2025 CISE :  
Propositions d'admission  
en non-valeur**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

**Séance du 10 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix décembre 2025 à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHUEX (jusqu'au point n°2025-12-243), M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Eric GOZZI (Représentant M. Patrice. PRINCE), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX, M<sup>mes</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT, Jennifer PECHUEX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à partir du point n°2025-12-244), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Patrice PRINCE (Représenté par M. Eric GOZZI), Jean GUION (Pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>mes</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte DUMON), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu les demandes d'admissions en non-valeur présentées par le Service Comptable de ROCROI, pour le budget du CISE,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Considérant la demande de M. Claude WALLENDORFF de procéder à un vote séparé,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Claude WALLENDORFF

\* admet en non-valeur la somme de 789,28 € HT soit 947,13 € TTC de Givet RECYCLING au titre des domiciliations 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* admet en non-valeur la somme de 1 216,75 € HT soit 1 460,10 € TTC de PELERINE SAS au titre des domiciliations 2021-2022 et de la caution 2021,

\* admet en non-valeur la somme de 354 € HT soit 468 € TTC de RENOVENTAT au titre des domiciliations 2022.

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté

de Communes Ardenne rives de Meuse

Le Vice-Président